



## NOTE COMMENTÉE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2020

### 1 – Budget primitif

Contrairement aux exercices précédents, le Budget primitif 2020 est proposé aux votes sans reprise des résultats de l'exercice N-1. En effet, le Compte administratif 2019 et le Compte de gestion 2019 sont actuellement en cours de finalisation et de contrôle par la comptable publique de la commune, et feront faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

#### Le Budget primitif [BP] de l'exercice 2020 s'établit à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 15 874 525,87 €, après 22 089 607,73 € au BP 2019 (pour ce dernier, hors écritures liées à la reprise du résultat 2018) ;
- en mouvements réels : **15 119 869,06 €**, après 20 593 449,86 € au BP 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	2 168 245,40 €	013 Atténuation de charges	200 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	8 430 070,74 €	70 Produit des services, domaine et ventes	749 780,26 €
014 Atténuation de produits	92 000,00 €	73 Impôts et taxes	9 978 233,00 €
65 Autres charges de gestion courante	836 174,00 €	74 Dotations et participations	1 328 826,00 €
66 Charges financières	48 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	38 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	65 692,31 €	76 Produits financiers	- €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>11 640 182,45 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>12 294 839,26 €</b>
023 Virement à la section d'investissement	153 564,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections	- €
042 Opérations d'ordre entre sections	501 092,81 €		
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>654 656,81 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 294 839,26 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 294 839,26 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	346 000,00 €	024 Produit des cessions d'immobilisations	- €
20 Immobilisations incorporelles	318 000,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00 €
204 Subventions d'investissement versées	8 000,00 €	13 Subventions d'investissement	813 798,87 €
21 Immobilisations corporelles	599 186,61 €	138 Autres subventions d'investissement	30 000,00 €
23 Immobilisations en cours	1 822 400,00 €	16 Emprunts	761 230,93 €
26 Participations et créances	100,00 €	27 Autres immobilisations financières	245 000,00 €
10 Dotations, fonds divers	10 000,00 €	45 Remboursement opération pour tiers	375 000,00 €
45 Opérations pour tiers	376 000,00 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 479 686,61 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 825 029,80 €</b>
040 Opérations d'ordre entre sections	- €	040 Opérations d'ordre entre sections	501 092,81 €
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €	041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €
		021 Virement de la section de fonctionnement	153 564,00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>754 656,81 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 579 686,61 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 579 686,61 €</b>

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2020 (sections de fonctionnement et d'investissement agrégées)			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>15 874 525,87 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>15 874 525,87 €</b>
<b>Dont dépenses réelles</b>	<b>15 119 869,06 €</b>	<b>Dont recettes réelles</b>	<b>15 119 869,06 €</b>
<b>Dont dépenses d'ordre</b>	<b>754 656,81 €</b>	<b>Dont recettes d'ordre</b>	<b>754 656,81 €</b>

## PRIORITÉS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2020

En préambule, sans revenir sur l'ensemble des éléments de contexte détaillés dans la note de synthèse du débat d'orientation budgétaire du 27 janvier 2020, il convient de rappeler que les principaux objectifs retenus pour l'élaboration du budget primitif 2020 s'inscrivent dans la stricte continuité des budgets primitifs précédents, et se déclinent ainsi :

- **la stabilité des taux de fiscalité en 2020, pour la quatrième année consécutive**, étant rappelé que, malgré la diminution des dotations de l'État entre 2014 et 2017, la Municipalité s'est systématiquement refusée à faire le choix de la facilité, qui aurait consisté à absorber l'intégralité ou même la majorité de la diminution des dotations par le biais de hausses massives de la fiscalité ménages due par les contribuables longviciens ;
- **le respect d'une évolution inférieure à 1,2 % des dépenses de fonctionnement**, alors même que la Ville n'est pas tenue au respect de cette obligation ;
- **le maintien d'un niveau d'investissement significatif**, afin d'achever la réalisation du programme de mandat ;
- **la maîtrise de la solvabilité financière de la Ville**, au travers du maintien d'une capacité d'autofinancement solide, rendue possible par une diminution des charges de fonctionnement courantes (avec une baisse significative des charges à caractère général, de l'ordre de - 6,5 % par rapport au BP 2019), et ce sans hausse des taux d'imposition comme précédemment rappelé.

## ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses réelles de fonctionnement

D'un montant de de **11 640 182,45 € au BP 2020**, après 11 689 558 € au BP 2019, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de **- 0,5 %**, et se répartissent comme suit :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2020	BP 2019	Evolution	
				en €	en %
011	Charges à caractère général	2 168 245,40 €	2 318 489,00 €	-150 243,60 €	-6,5%
012	Charges de personnel	8 430 070,74 €	8 421 869,00 €	8 201,74 €	0,1%
014	Atténuations de produits	92 000,00 €	97 000,00 €	-5 000,00 €	-5,2%
65	Autres charges de gestion courante	836 174,00 €	796 000,00 €	40 174,00 €	5,0%
66	Charges financières	48 000,00 €	55 900,00 €	-7 900,00 €	-14,1%
67	Charges exceptionnelles	65 692,31 €	9 300,00 €	56 392,31 €	606,4%
<b>TOTAL</b>		<b>11 640 182,45 €</b>	<b>11 698 558,00 €</b>	<b>-58 375,55 €</b>	<b>-0,5%</b>

#### □ Chapitre 011 : charges à caractère général

Les charges à caractère général s'établissent à 2 168 245,40 € au BP 2020, après 2 318 489 € au BP 2019, soit une diminution de - 6,5 % de BP à BP, traduisant la poursuite des efforts de la Municipalité en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et ce malgré quelques facteurs indépendants de la volonté de la commune (inflation, variation des cours du pétrole, évolution des prix de l'énergie, etc.).

#### □ Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses de personnel s'établissent à 8 430 070,74 €, en quasi-stabilité par rapport au BP 2019 (+0,1 %).

Cette quasi-stabilité est d'autant plus notable qu'elle est obtenue :

- d'une part, malgré les impacts financiers "hausseurs" des décisions nationales en matière de gestion des ressources humaines, telles que l'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR), ou encore la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (mis en œuvre par la commune au 1<sup>er</sup> mai 2019) ;

- d'autre part, en tenant compte de la progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires à travers le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et l'intégration de nouveaux agents (pérennisation de 5 agents contractuels).

#### □ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Les crédits inscrits sur ce chapitre s'élèvent à 836 174 €, soit une hausse de 5 % par rapport au BP 2019, s'expliquant notamment par la hausse de + 37 000 € de la subvention attribuée par la Ville au Centre communal d'action sociale (CCAS), laquelle est prévue à hauteur de 346 000 € au BP 2020, après 309 000 € au BP 2019.

Comme le précisait le rapport présenté à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, cette évolution vise à conforter le fond de roulement du CCAS, ainsi qu'à pallier l'augmentation de la masse salariale due notamment à l'évolution naturelle des carrières (avancements de grade, GVT, PPCR).

#### □ Chapitre 66 : charges financières

Les frais financiers s'établissent à 48 000 € (dont 46 000 € d'intérêts de la dette, et 2 000 € inscrits à titre "provisionnel"), soit une baisse de - 14,1% par rapport au BP 2019, compte tenu, d'une part, du contexte de niveau toujours particulièrement modéré des taux d'intérêt dans l'Union européenne, et, d'autre part, de la poursuite du désendettement de la commune.

Il est précisé que ce montant s'entend hors éventuels intérêts supplémentaires qui serait généré par tout nouveau prêt conclu au cours de l'exercice 2020. En effet, dans le cadre du financement de la fin des travaux d'aménagement du centre-ville, un nouvel emprunt devra être probablement souscrit en cours d'année 2020.

#### □ Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Les charges à caractère exceptionnel, prévues à hauteur de 65 692,31 €, incluent notamment l'inscription d'une somme provisionnelle de 30 000 € à verser à l'État pour l'entretien des abords du mur anti-bruit de l'EcoQuartier des Pommerets.

#### □ Chapitre 014 : atténuation de produits

Les 92 000 € prévus au chapitre 014 « atténuation de produits », comprennent :

- d'une part, la contribution de la Ville de Longvic au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), estimée au BP 2020 à hauteur de 90 K€ (après 95 K€ au BP 2019 et 83 754 € de contribution effectivement prélevée en 2019) ;

- d'autre part, 2 000 € afin de pouvoir pallier à d'éventuels dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

### **Recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **12 294 839,26 €** au budget primitif 2020, soit une augmentation de **+ 0,9 %** par rapport au budget primitif 2019 (12 190 018 €).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement					
Chapitre	Libellé chapitre	BP 2020	BP 2019	Evolution	
				en €	en %
70	Produits des services et du domaine	749 780,26 €	717 443,00 €	32 337,26 €	4,5%
73	Impôts et taxes	9 978 233,00 €	9 928 216,00 €	50 017,00 €	0,5%
74	Dotations et participations	1 328 826,00 €	1 267 025,00 €	61 801,00 €	4,9%
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00 €	37 000,00 €	1 000,00 €	2,7%
76	Produits financiers	- €	40 334,00 €	-40 334,00 €	-100,0%
013	Atténuations de charges	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,0%
<b>TOTAL</b>		<b>12 294 839,26 €</b>	<b>12 190 018,00 €</b>	<b>104 821,26 €</b>	<b>0,9%</b>

□ Chapitre 70 : produits des services et du domaine

Les produits des services sont prévus à hauteur de 749 780,26 €, en augmentation de + 4,5 % par rapport au BP 2019, étant précisé que cette augmentation ne résulte pas d'une augmentation des tarifs des services municipaux, mais d'une évolution de la fréquentation, ainsi que d'une diversification des services proposés aux usagers.

□ Chapitre 73 : impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes est anticipé à hauteur de à 9 978 233 € au budget primitif 2020, après 9 928 216 € au BP 2019, soit une évolution de + 0,5 %. Les principales évolutions du chapitre 73 sont récapitulées ci-après.

- Le produit des contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) est attendu à hauteur de 5,195 M€ au BP 2020, contre 5,148 M€ au BP 2019, conséquence essentiellement de l'actualisation légale des bases d'imposition, à hauteur, pour l'année 2020 :

- de + 1,2% pour les bases des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels commerciaux) ;
- de + 0,9% pour les bases de taxe d'habitation, conformément à la loi de finances initiale pour 2020.

En parallèle, il est rappelé que la Municipalité prévoit pour 2020 une **stabilité des taux d'imposition** par rapport à 2019, et ce pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, conformément à l'objectif fixé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

- Les contributions de Dijon Métropole s'élèvent à 4,245 M€ au BP 2020, dont 3,244 M€ au titre de l'attribution de compensation (montant tenant compte de l'adhésion de la commune à divers services communs en 2019) et 1,011 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire (montant stable par rapport à 2019).

- Concernant les autres produits fiscaux, les principales évolutions par rapport au budget primitif 2019 sont les suivantes :

- les droits de mutation sont anticipés à hauteur de 300 000 €, soit une légère augmentation par rapport au produit inscrit au budget primitif 2019 (280 000 €). Cette prévision tient compte de l'évolution relativement favorable durant l'année 2019 du marché immobilier, tant au niveau national que dans l'agglomération dijonnaise en général, et qu'à Longvic en particulier.
- le produit de la taxe sur l'électricité est prévu à hauteur de 165 000 €, soit un montant stable par rapport au budget primitif 2019.
- les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sont estimées à hauteur de 70 000€ en 2020, soit une stabilité par rapport au BP 2019. Néanmoins, il est rappelé que le produit de cette taxe a vocation à diminuer à moyen terme, au fur et à mesure de la diminution de son assiette (dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes), dans la continuité de l'adoption du nouveau règlement local de publicité intercommunal (RLPi) par Dijon Métropole.

□ Chapitre 74 : dotations, participations et subventions

Les crédits inscrits sur ce chapitre s'élèvent à 1 328 826 €, soit une augmentation de + 4,9% par rapport au BP 2019, s'expliquant essentiellement par la hausse du soutien financier de la Caisse d'allocations familiales (CAF), compte tenu de la progression de la fréquentation des services et des structures destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles (905 000 € prévus au budget primitif 2020, soit une progression de + 59000 € de BP à BP).

Il convient de souligner que le BP 2020 intègre un produit de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat réduit à 85 000 €, désormais exclusivement composé de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). En effet, l'année 2019 a notamment été marquée par la disparition de la dotation forfaitaire de la commune (désormais égale à 0 €), et qui constituait pourtant, historiquement, la principale composante de la DGF longvicienne. À titre de rappel, elle représentait encore 1,057 M€ en 2011.

Pour mémoire, l'évolution de la DGF perçue par la Commune depuis 2011 est rappelée dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020
<b>DGF totale</b>	<b>1 112 904 €</b>	<b>1 103 030 €</b>	<b>978 763 €</b>	<b>696 146 €</b>	<b>414 315 €</b>	<b>206 894 €</b>	<b>146 255 €</b>	<b>86 678 €</b>	<b>85 000 €</b>
dont dotation forfaitaire	1 057 670 €	1 044 597 €	917 021 €	628 113 €	339 770 €	125 345 €	59 112 €	0 €	0 €
dont dotation de solidarité rurale	55 234 €	58 433 €	61 742 €	68 033 €	74 545 €	81 549 €	87 143 €	86 678 €	85 000 €

Par ailleurs, les compensations d'exonérations fiscales perçues par la Ville ne devraient pas connaître d'évolution majeures, et sont ainsi prévues en quasi-stabilité au BP 2020, pour un montant de près de 115,5 K€.

Parmi les autres recettes significatives comptabilisées au chapitre 74, il peut être fait mention de la participation du Département de la Côte d'Or, à hauteur de 84 000 €, au fonctionnement des services municipaux de la petite enfance (Multi-accueil et Relais Assistent Maternelles), ou encore de la perception de 20 000 € au titre du Fonds Social Européen, instrument financier de l'Union européenne en faveur de la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale.

□ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Les crédits totalisés sur ce chapitre s'élèvent à 38 000 € et correspondent aux loyers des cellules commerciales du quartier du Bief du Moulin à Longvic.

□ Chapitre 76 : produits financiers

Le solde de l'aide versée par le fonds de soutien des emprunts à risque ayant été versé au cours de l'exercice 2019, aucune nouvelle recette n'est prévue pour 2020 sur ce chapitre.

□ Chapitre 013 : atténuations de charges

Les crédits inscrits sur ce chapitre s'élèvent à 200 000 € et retracent les remboursements effectués par l'assurance statutaire et les organismes de sécurité sociale.

**Dépenses d'ordre de fonctionnement**

La section de fonctionnement intègre les opérations d'ordre suivantes, en dépenses de fonctionnement, pour un montant total de 664 656,81 €, à savoir :

- 501 092,81 € de dotation aux amortissements des investissements comptabilisés au patrimoine de la Commune, ainsi que des charges de fonctionnement et financières étalées ;
- 153 564 € de virement à la section d'investissement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses réelles d'investissement (3 479 686,81 €)**

- Dépenses d'équipement (chapitres comptables 20, 21, 23, et 204)

**Les dépenses d'équipement s'établissent à 2 747 587 € au budget primitif 2020**, auxquels s'ajouteront 2,37 millions d'euros au titre des reports de l'exercice 2019 (lesquels seront repris au budget supplémentaire 2020), portant le total des dépenses d'équipement à près de 5,18 millions d'euros pour l'année 2020, soit un niveau significatif, dans la continuité des précédents exercices (5,3 M€ aux budgets primitifs 2019 et 2018).

Le programme d'investissement du budget primitif 2020 s'articule autour des principaux projets et priorités suivants.

Concernant le volet de l'aménagement urbain :

L'exercice 2020 constituera une année d'achèvement pour les principaux projets d'aménagement, d'embellissement et de dynamisation du centre-ville. Ainsi, **le budget primitif 2020 réserve près de 1 M€ pour l'achèvement des travaux de réaménagement du centre-ville longvicien**, en complément des crédits 2019 (soit 1,7 M€) pour solder l'opération.

Le Budget primitif 2020 est l'occasion de rappeler la consistance des travaux en cours d'achèvement, et tout particulièrement :

**- le Parc du Château et ses abords, qui bénéficient actuellement d'une reconfiguration complète.**

Le Parc a été ouvert sur la ville, des places de parking réservées pour le Club Rencontres et Loisirs et les anciens combattants, et la vidéoprotection renforcée sur le centre. Ce parc constitue un nouveau poumon vert de 1,5 hectare, relié au parc de la Mairie grâce à une passerelle piétonne et vélos sur l'Ouche à laquelle s'est ajoutée une autre plus petite sur son Bief. Par ailleurs, le Parc a été pensé autant comme lieu de vie, de rencontres et de lien social, et associe tant des jeux pour enfants, que le wifi gratuit tout au long de l'année. Les travaux entrepris pour le Parc du Château seront achevés en 2020 (enveloppe prévisionnelle de 76 000 €).

**- ce Parc vient en complément de la réalisation de la Place Mandela.** Ce nouvel espace comprend une partie arborée, des espaces pour s'asseoir sur des bancs à l'ombre des arbres et du cèdre conservé, ou même à proximité immédiate d'un voile de brume et de jets d'eau. Il constitue un îlot de fraîcheur pour les beaux jours. Ces travaux feront l'objet d'une refacturation à la Ville par la Métropole pour 1,32 M€ en 2020 (crédits 2019 et 2020).

Toujours en 2020, est également programmée **la requalification des espaces au bas de la Passerelle et aux abords de l'Hôtel de Ville et l'aménagement de places de stationnement** (enveloppe de 230 000 € inscrite au BP 2020), de telle sorte que les usages piétons, vélos, et motorisés cohabitent au sein d'espaces apaisés.

En termes d'aménagements urbains divers, sont également prévus au BP 2020 (liste non exhaustive) :

- **400 000 €** pour lancer la **rénovation de l'école élémentaire Léon-Blum**, qui date des années 50 ;
- **150 000 €** pour la réalisation d'une étude de conception-réalisation pour la **réfection du barrage du Bief de l'Ouche**, et la **réfection des berges** ;
- **35 000 €** pour une étude de type paysager et la **remise en état des jardins familiaux** ;
- **35 000 €** en vue de l'**extension du parc de caméras urbaines de vidéo-protection** ;
- **10 000 €** pour une étude en vue de l'aménagement d'un terrain de **football synthétique** écologique
- **10 000 €** pour l'**installation d'un chalet** pour protéger les ruches du Clos des Carmélites.

Concernant la poursuite des actions de l'Agenda 2030 :

Au terme de plus d'une dizaine d'ateliers, de 200 contributions et de nombreuses réunions de travail et réunions publiques, l'Agenda 2030 fixe l'objectif de faire de Longvic une ville encore plus nature, résolument engagée contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre, **la plantation d'arbres** a été intensifiée en 2019 dans toute la ville afin de créer des puits de biodiversité et de captation des gaz à effet de serre apportant ombre et fraîcheur aux beaux jours. Un budget de **20 000 €** est prévu à ce titre au BP 2020.

La Commune souhaite également s'impliquer fortement sur le volet de la transition énergétique, et réduire son empreinte énergétique. Elle a ainsi initié diverses études en 2019, qui permettent de programmer de manière ambitieuse les opérations et prévisions suivantes au budget primitif 2020 :

- **220 000 €** pour l'installation de **panneaux photovoltaïques** sur le toit de l'Hôtel de Ville ;
- **60 000 €** pour le **changement des chaudières et achèvement du renouvellement des huisseries** de l'Hôtel de Ville ;
- **35 000 €** en vue de l'isolation par l'extérieur des **tribunes de football** ;
- **35 000 €** pour **rafraîchir une salle dans chaque école** ;
- **12 000 €** pour des opérations de **régulation du chauffage** dans plusieurs équipements municipaux.



Enfin, en terme de mobilité, sont prévus **8 000 €** au chapitre 204 « subventions d'équipement », afin de poursuivre l'**attribution d'aides à la mobilité douce** au profit des Longvicien-ne-s pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un vélo classique.

#### Autres dépenses d'équipement :

**En matière d'équipements informatiques**, il est prévu au BP 2020 de poursuivre la modernisation des outils à la disposition de la commune :

- en matière de ressources humaines, il s'agit cette année de déployer un module de gestion DSN (déclaration sociale nominative), pour répondre aux obligations légales de la commune (**12 000 €**), et de renouveler le dispositif obsolète de pointage et de gestion du temps de travail des agents (**25 000 €**) ;
- en matière de sécurité des établissements, il s'agit de poursuivre le renouvellement des centrales intrusion (groupes scolaires Carraz et Mazué en 2020, à concurrence de **15 000 €**), le nouveau dispositif permettant par ailleurs de réaliser des économies substantielles en matière de fonctionnement quant aux frais de télécommunications, déjà amorcées en 2019 ;
- en matière d'administration générale, il convient de déployer des outils de type parapheur électronique et des passerelles avec les services de l'État pour répondre aux obligations légales de la commune en la matière ;
- au bénéfice des services techniques ont également vocation à être déployées des solutions métiers dématérialisées (cartographie interactive, application de gestion des interventions, **10 000 €**) ;
- enfin, **10 000 €** sont prévus pour le déploiement d'outils numériques dans les écoles (tablettes) et le développement de e-services au bénéfice des usagers (inscription aux activités en ligne).

Sont par ailleurs programmées au budget primitif 2020 **des dépenses d'équipements propres aux établissements recevant du public** :

- **70 000 €** pour l'acquisition de véhicules (notamment l'acquisition d'un mini-bus pour le transport de nos aînés) ;
- **36 000 €** pour le renouvellement de mobilier et matériels dans les établissements de petite enfance, les écoles, les restaurants scolaires, les équipements sportifs et centres de loisirs ainsi qu'à la Médiathèque ; il est prévu dans ce cadre l'équipement des espaces du hall de la Médiathèque en « coin café », permettant aux usagers de se retrouver dans ces espaces de vie et de convivialité ;
- **35 000 €** de travaux de rafraîchissement d'une salle par groupe scolaire ;
- **10 000 €** en vue du renouvellement de matériel pour les services techniques ;
- **7 000 €** pour l'équipement en défibrillateurs des ERP visés par de nouvelles obligations en la matière (opération déployée en 2019, à achever en 2020) ;
- **5 000 €** pour le renouvellement d'instruments de musique et d'équipements scéniques pour le Conservatoire ;
- **5 000 €** pour le remplacement ou la primo-acquisition de matériel et mobilier favorisant l'ergonomie ou l'hygiène et la sécurité des agents ;
- Enfin, **15 000 €** pour le déploiement du dispositif Snoezelen à la Ruche.

#### □ Chapitre 26 : participations et créances

100 € sont prévus au BP 2020 au chapitre 26, afin de permettre la prise de participation au capital d'ENERCOOP, votée au Conseil municipal du 16 décembre 2019.

#### □ Chapitre 45 : Investissements sous mandat

Dijon Métropole ayant délégué sa maîtrise d'ouvrage à la Ville de Longvic pour l'aménagement de la Place François Mitterrand et de la rue Aristide Briand, dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-ville de la commune, 376 000 € sont inscrits au budget primitif 2020 au titre de ce projet, étant précisé que cette opération permettra d'offrir un parvis au Conservatoire de musique, ainsi qu'un espace vert et de déambulation entre la route de Dijon et le nouveau parc du château, tout en augmentant par ailleurs le

nombre de places de stationnement.

Le remboursement par Dijon Métropole des dépenses engagées garantira *in fine* la neutralité financière de cette opération pour la Ville de Longvic.

#### □ Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

346 000 € sont prévus au Budget primitif 2020, correspondant exclusivement au remboursement de l'annuité de la dette en capital.

Il est précisé que ce montant s'entend hors éventuels intérêts supplémentaires qui serait généré par tout nouveau prêt conclu au cours de l'exercice 2020.

### **Recettes réelles d'investissement (2 825 029,80 €)**

#### • Chapitre 10 : Dotations et fonds divers

Ce chapitre comptable intègre 600 000 € de recettes au titre de la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) via le fonds de compensation (FCTVA), compte tenu du niveau d'investissement éligible constaté en 2019 et du taux du fonds s'élevant à 16,404%.

#### • Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues

Prévues à hauteur de 843 798,87 € au budget primitif 2020 (après 368 000 € au BP 2019), ces recettes traduisent la recherche active de cofinancements menée par la Ville de Longvic sur ses projets d'investissements.

Elles comprennent, entre autres, les subventions d'équipement suivantes, d'ores et déjà notifiées par les partenaires :

- 223 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté, dont :

- 120 000 € pour l'aménagement de la place Mandela (*solde de la subvention*) ;
- 103 000 € pour les travaux d'aménagement des places Mitterrand et de Gaulle (*solde de la subvention*);

- 198 000 € de l'État, essentiellement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dont :

- 183 000 € concernant les travaux de restructuration de la Maison de l'Enfance (MMEL) et travaux afférents concernant le parc du Château (*solde des subventions*).
- 15 000 € de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre des travaux entrepris à la MMEL ;

- 21 350 € du Département de la Côte d'Or pour les travaux de restructuration de la MMEL (*solde de la subvention*).

#### □ Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Les 245 000 € inscrits sur ce chapitre correspondent à la déconsignation de la somme consignée fin 2018 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), dans le cadre du recours contre la préemption par la Ville de la parcelle du « Bar du Pont ».

#### □ Chapitre 45 : Investissements sous mandat (remboursements)

375 000 € sont inscrits en prévision du remboursement par Dijon métropole des travaux de voirie effectués par la Ville de Longvic sur le domaine public métropolitain (*cf. supra pour davantage de précisions*).

#### □ Chapitre 16 : Emprunts

Un emprunt d'équilibre à hauteur de 761 230,93 € est inscrit au budget primitif 2020, pour financer les dépenses d'équipement en complément de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement et des ressources propres diverses de la section d'investissement (cofinancements, FCTVA, etc.).

Il est précisé que ce montant s'entend hors éventuel amortissement supplémentaire qui serait généré par tout nouvel emprunt souscrit au cours de l'exercice 2020.

### **Mouvements d'ordre d'investissement**

Au chapitre 041 « mouvements d'ordre à l'intérieur de la section », 100 000 € sont prévus à la fois en recettes (compte 2031) et en dépenses (compte 2313), permettant le transfert des crédits d'études et de



maîtrise d'œuvre sur les comptes d'immobilisation dédiés du chapitre 23 (2313 en l'occurrence).  
Les autres opérations d'ordre prévus au budget primitif 2020 constituent la contrepartie des crédits inscrits en dépenses de fonctionnement, à savoir :

- 501 092,81 € de dotation aux amortissements (recette d'ordre d'investissement) ;
- 153 564 € de virement de la section de fonctionnement (recette d'ordre d'investissement).

## **2 – Fixation des taux de fiscalité 2019**

Il sera proposé au Conseil Municipal de reconduire en 2020 les taux de fiscalité directe locale pratiqués depuis 2016, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 10,08 %,
- TFPB : 20,57 %,
- TFNB : 80,99 %.

## **3 - Candidature à marché public et détermination de tarif**

Le marché de réservation de berceaux dans un ou plusieurs établissement(s) d'accueil de jeunes enfants au bénéfice des enfants des ressortissants de l'action sociale des armées résidents ou non-résidents du secteur géographique déterminé est à nouveau relancé par l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA).

Ce nouveau marché couvre la période du 01 septembre 2020 au 31 août 2021 reconductible 3 fois pour une période d'un an.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de se porter candidat à cette consultation afin de répondre au lot n°17 « Cote d'Or », pour 10 berceaux, et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout acte en ce sens.

Il est également proposé de fixer à 7 500€ par an et par « berceau » la contrepartie financière demandée par la Commune. Le coût correspond à la somme restant à la charge de la commune par place, calculée sur la base du budget prévisionnel 2020 des structures petite enfance de la commune.

L'intégralité du dossier des consultation de l'Institution de Gestion Sociale des Armées est consultable au service Marchés Publics de la ville.

A titre d'information, le marché de réservation actuel arrive à échéance le 31 août 2020.

## **4 - Approbation du portage de référent PLIE**

La Ville de Longvic intervient en faveur des personnes en difficulté pour accéder à un emploi, en participant à la mise en place du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais.

Le PLIE a pour objectif d'accompagner vers l'emploi, de façon renforcée et individualisée, des personnes éloignées durablement du marché du travail, en leur proposant un parcours d'accompagnement individualisé. Pour cela, la Mairie de Longvic emploie une conseillère en insertion professionnelle chargée de la mission de "Référént de parcours du PLIE". Ce référent de parcours est l'interlocuteur privilégié, la "personne ressource", pour le demandeur d'emploi participant au PLIE.

Ses principales missions sont les suivantes:

- accueillir les demandeurs d'emploi orientés par un partenaire (Conseil Départemental, Pôle Emploi...)
- construire avec le participant un parcours d'insertion vers l'emploi, après avoir analysé la maturité du projet professionnel et le degré d'autonomie de la personne pour le mettre en œuvre,
- accompagner le participant dans la construction de son parcours, jusqu'à l'emploi.

La Référente PLIE de la commune de Longvic a pour objectif de faire entrer dans le dispositif 56 nouvelles personnes en 2020, et d'accompagner 126 personnes au total sur l'année.

Plan de financement :

Le budget du Portage de référent PLIE pour l'année 2020 est de 40 000,80€. Cette somme recouvre :

- les charges de personnel (salaires et charges patronales) pour 34 400€,

- les dépenses indirectes (mise à disposition d'un bureau, entretien des locaux, achat de matériel nécessaire à l'exécution de la mission....) qui sont calculées sur la base d'un forfait de 20 % des dépenses directes, pour 5600,80€.

Pour la réalisation du projet Portage de référent PLIE 2020, la Ville de Longvic sollicite un financement du Fonds Social Européen d'un montant de 20 000€, sur la base d'un coût total de 40 000,80€.

Le Conseil Municipal approuve le projet et son plan de financement. Il sollicite pour sa réalisation une subvention du Fonds Social Européen d'un montant de 20 000€.

## **5 - Attribution d'aides à la mobilité douce**

Par la délibération en date du 20 mai 2019, le Conseil Municipal a décidé de la mise en place d'aide à la mobilité douce au profit des Longviciens et approuvé le règlement d'intervention de ce dispositif.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les aides financières suivantes :

- 150 euros pour l'acquisition d'un vélo classique
- 150 euros pour l'acquisition d'un vélo classique
- 53,4 euros pour l'acquisition d'un vélo classique
- 150 euros pour l'acquisition d'un vélo classique
- 150 euros pour l'acquisition d'un vélo classique

## **6 – Gratification à un stagiaire**

La Municipalité a démontré maintes fois sa volonté de favoriser l'accueil des étudiants stagiaires.

Une circulaire ministérielle du 4 novembre 2009 invite les collectivités territoriales à se référer aux décrets n°2006-1093 du 29 août 2006 et n°2006-885 du 21 juillet 2009 relatifs aux stages effectués au sein d'une association, d'une entreprise publique ou d'un établissement public à caractère industriel et commercial et aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial pour attribuer une gratification aux étudiants en stage.

La Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires comporte une série de mesures visant à mieux encadrer l'organisation des stages et des périodes de formation en milieu professionnel afin d'améliorer le statut des stagiaires.

L'accueil du stagiaire doit faire l'objet d'un conventionnement entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité et il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de prévoir le principe de la gratification.

Aux termes des articles L 242-4-1 et L 412-8 du Code de la Sécurité Sociale modifié, cette gratification n'est pas une rémunération dès lors qu'elle n'excède pas 15 % du plafond de la Sécurité Sociale.

Le stagiaire en Master 2 Transport, Mobilité, Environnement, Climat sera accueilli au sein des Services techniques et du Service aménagement du 16 mars au 17 juillet 2020 pour 18 semaines avec pour missions d'améliorer les modes de déplacements doux et l'offre de plate-formes d'échanges sur la commune de Longvic

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de stage à intervenir concernant l'accueil d'un étudiant de l'Université de Bourgogne, Master 2 Transport, Mobilité, Environnement, Climat et de lui attribuer une gratification égale à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale pendant la durée de son stage

## **7 – Création d'emplois saisonniers**

Il sera proposé au Conseil Municipal la création de 2 postes d'agent saisonnier (adjoint technique) à temps complet au sein des services techniques (logistique et espaces verts) à compter du 20 avril 2020 pour une durée de 6 mois.

Les intéressés seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique.

## 8 – Dénomination de voiries ÉcoQuartier des Pommerets

La réalisation de l'EcoQuartier des Pommerets, porté par l'aménageur Nexity, permet à la Ville de réaffirmer son engagement en faveur du développement durable. Par ailleurs il est aussi rappelé dans l'Agenda 2030 l'engagement de la Municipalité en faveur de l'égalité femmes-hommes (Objectif de Développement Durable n° 5).

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal que l'ensemble des voies composant l'EcoQuartier des Pommerets puisse porter le nom de femmes reconnues pour leur engagement, qu'il soit politique, artistique, combattant, ou intellectuel.

Le plan de voirie en annexe détaille les noms proposés.

**Simone Veil**, femme politique. Elle a été déportée à Auschwitz à l'âge de 16 ans avec sa famille. En 1974, en qualité de Ministre de la Santé, elle fait voter la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Première personne élue au suffrage universel à accéder à la Présidence du Parlement Européen, elle est considérée comme l'une des actrices de la construction européenne.

**Olympe de Gouges**, pionnière du féminisme et révolutionnaire. Autrice de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes et de l'abolition de l'esclavage des Noirs.

**Simone de Beauvoir**, philosophe, romancière, théoricienne importante du féminisme, a participé au Mouvement de Libération des Femmes dans les années 1970.

**Françoise Giroud**, journaliste, écrivaine et femme politique française, elle a été deux fois Secrétaire d'État, et fut une personnalité majeure de la presse française. Auteure de « cent une mesures » en faveur des femmes (mise en place de droits propres pour les femmes, lutte contre les discriminations, ouverture des métiers dits masculins, etc), en 1976. Co-fondatrice d'Action contre la Faim.

**Lucie Aubrac**, résistante française à l'occupation allemande et au régime de Vichy pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle est l'épouse de Raymond Aubrac. Co-fondatrice du Mouvement de la Paix.

**Joséphine Baker**, outre sa brillante carrière artistique, on oublie parfois qu'elle a joué un rôle important dans la Résistance à l'occupant nazi. Elle utilisera ensuite sa grande popularité dans la lutte contre le racisme, en particulier en soutenant Martin Luther King. En outre, elle aura eu à cœur d'adopter de nombreux enfants (11!) de toutes origines, aux côtés desquels elle a vécu en France jusqu'à sa mort.

**Charlotte Perriand**, architecte et designer française. Elle a participé, par son œuvre et ses travaux, à la réflexion sur les nouveaux modes d'habitat ainsi qu'à l'application du principe de modularité.

A noter par ailleurs que l'intersection reliant les secteurs nord-est et nord-ouest de l'EcoQuartier portera le nom de **Place des Justes parmi les Nations**, en hommage aux personnes qui ont mis leur vie en danger pour sauver des Juifs durant la seconde guerre mondiale.